

AVIS DE MISE A DISPOSITION **DU PUBLIC**

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération n°2025.00067 en date du 24 juin 2025, le conseil municipal de Lucé a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU. Pour rappel, le PLU est un document de planification qui définit, organise et réglemente les constructions et les aménagements réalisés sur le territoire de la Ville. Cette mise à disposition se déroulera à la mairie de Lucé, 5 rue Jules Ferry, **du lundi 25 août 2025 à 8h30 au lundi 29 septembre à 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les lundis, mardis et mercredis, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les jeudis de 8h30 à 12h00 et les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Le dossier sera consultable :

- **en version numérique**, sur le site internet de la Ville de Lucé (<http://www.luce.fr>) ;
- **en version papier**, auprès du service urbanisme de la commune en se présentant à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions **sur le registre de consultation mis à sa disposition en mairie** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites :

- **par voie postale à l'adresse suivante** : Mairie de Lucé, service urbanisme - modification simplifiée n°1 du PLU, 5 rue Jules Ferry, 28110 Lucé ;
- **par courrier électronique à l'adresse suivante** : modifplu1@ville-luce.fr .

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de la consultation et seront répertoriés sur le site de la mairie, <http://www.luce.fr>, puis annexés au registre de la consultation.

Toute information peut être demandée auprès de Mme Vonisoa RAKOTOMAVO au Service urbanisme de la mairie de Lucé au numéro de téléphone suivant : 02.37.25.68.42 et à l'adresse mail : modifplu1@ville-luce.fr .

Le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera soumis pour approbation au conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Lucé, le 15 août 2025

Par délégation du Maire,
L'adjoint délégué à l'urbanisme et
aux travaux,
Jean-Michel SOCIER